

LE JOURNAL DE LA VENDÉE

Numéro spécial

Plan départemental des déchets

La Vendée fait le choix du civisme écologique

Un plan écologique et d'effort collectif

Il y a un an, le Conseil Général décidait de prendre en main la gestion des déchets. Au terme de plusieurs mois de réflexion et de concertation, un plan était choisi, dont vous connaissez déjà les grandes lignes. Aujourd'hui, les actions concrètes ont été définies et ce plan est prêt à entrer en action. L'enjeu, chacun en est convaincu, est d'importance : il s'agit pour la Vendée de gérer enfin elle-même ses déchets, sans dépendre des départements voisins. Il s'agit surtout de résoudre définitivement un problème crucial pour notre environnement. Il s'agit, en d'autres termes, d'être responsable et efficace. Le plan que nous vous présentons dans ce numéro spécial repose sur deux grands principes. Un principe écologique : ce plan évite le recours à un incinérateur et à des CET géants. Un principe d'effort collectif : ce plan ne marchera que si chacun d'entre nous y participe. Car la solution que nous avons retenue prévoit d'abord et avant tout la réduction au maximum des déchets. Cela signifie deux choses : d'abord mieux consommer, en choisissant des produits recyclables ; ensuite trier et valoriser, notamment grâce au compostage. Les pages qui suivent ont pour objectif de vous informer sur ces gestes quotidiens qui permettront la réussite de ce plan. Ils nécessitent de chacun un effort permanent, une vigilance de tous les instants. Mais c'est à ce prix que la Vendée gagnera cette bataille des déchets, si décisive pour l'avenir de notre environnement.

Philippe de Villiers
Président du Conseil Général
de la Vendée

La Vendée fait le choix du civisme écologique

Retour sur le nouveau plan départemental des déchets élaboré par le Conseil Général et dont la mise en place devrait démarrer d'ici à la fin de l'année. Basé sur une large concertation, le choix fait pour la Vendée et par les Vendéens eux-mêmes est de privilégier la réduction à la source et le tri pour recycler jusqu'à 66% de leurs déchets... Une solution qui nécessite une large participation des habitants.

Depuis des années, le tiers des déchets collectés chez les Vendéens est acheminé en dehors du département pour un coût très important... Il était donc temps de prendre les choses en main pour que la Vendée maîtrise à nouveau le traitement de ses déchets. C'était l'objectif de la commission consultative mandatée par le Conseil Général qui, de juin 2004 à juillet 2005, a travaillé à l'élaboration d'un plan départemental. Après avoir écouté les souhaits et les besoins des Vendéens et après avoir consulté des scientifiques pour évaluer les risques sanitaires de toutes les propositions possibles, la commission a proposé un plan qui sera entériné par le Département après enquête publique.

Appel au civisme écologique

«*C'est face à des prévisions alarmantes que les élus du Conseil Général ont décidé de réagir. Si en 2003, les Vendéens ont déjà produit 360 000 tonnes de déchets (soit 1 000 tonnes par jour), il est prévu que dans 20 ans, on passe à au moins 410 000 tonnes par an*, explique Bruno Retailleau, vice-président du Conseil Général. *L'objectif principal du Conseil Général est d'abord de diminuer la partie des déchets à enfouir. Pour arriver à cette économie importante, les Vendéens seront particulièrement mis à contribution...*». L'équation est simple : un bocal en verre mis dans une poubelle normale coûte de l'argent car il finit enfoui alors que le même bocal trié et mis dans un container spécial est récupéré gratuitement par les verriers. Et c'est la même chose pour les journaux, les boîtes de conserve ou les emballages. La première mesure du nouveau plan consiste donc à aider les Vendéens à mieux trier. Il leur sera d'ailleurs demandé de participer à la revalorisation des bio-déchets : épluchures, mouchoirs en papier, restes de repas... A terme, plus de 70 000 composteurs individuels seront distribués et une vingtaine de plates-formes de compostage de quartier verront le jour en Vendée. Enfin, 90% des Vendéens se sont dits favorables à l'ouverture de recycleries aux abords de leur commune. Ces lieux, où l'on pourra déposer ses objets usagés qui seront remis à neuf, font donc également partie du nouveau plan.



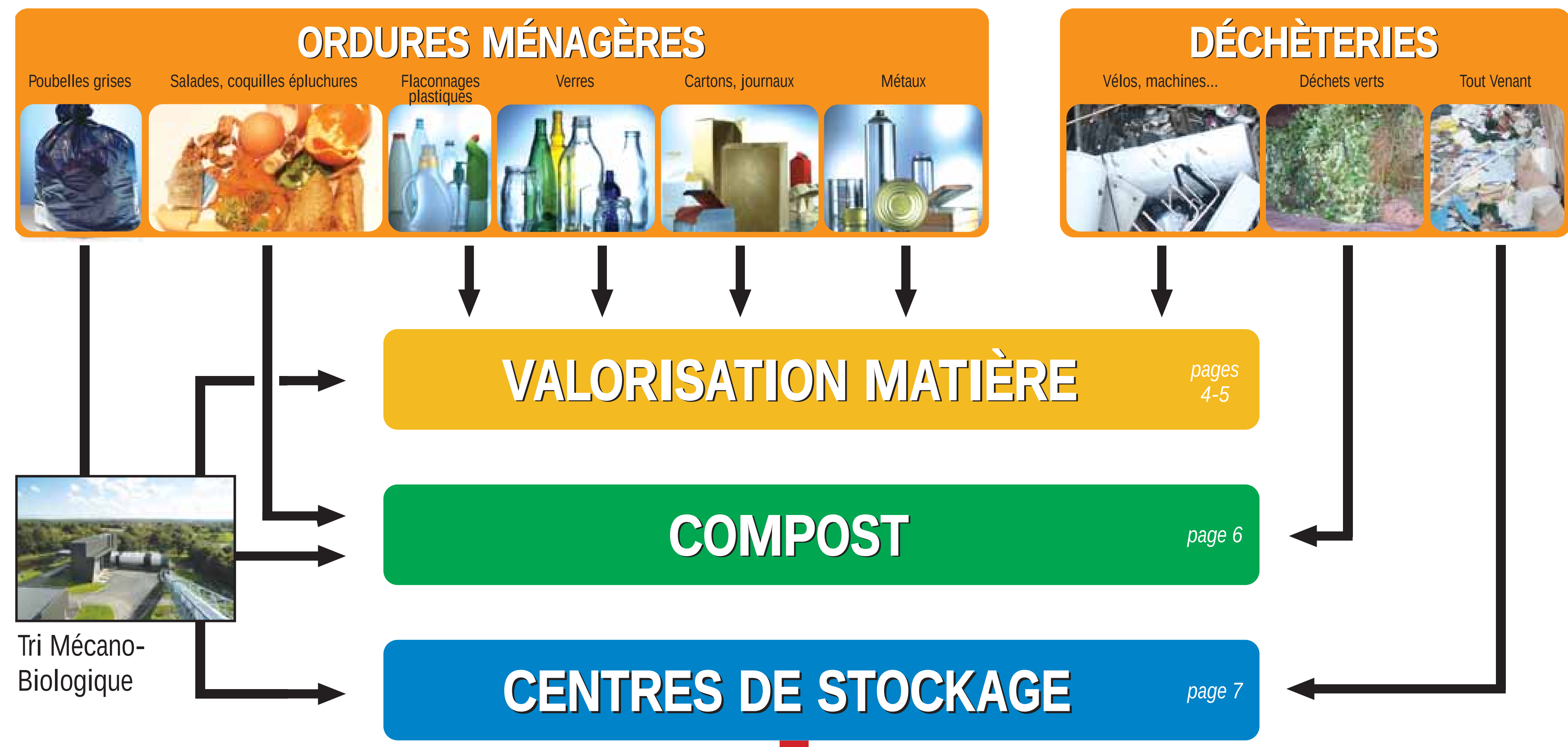
© Bertrand Huet / Photothèque Eco-Emballages



Maîtrise des déchets et respect de l'environnement

La deuxième mesure phare prévue par le nouveau plan est la mise en place du tri mécano-biologique et de compostage, un procédé qui remporte un franc succès là où il est déjà utilisé. Cinq unités de ce type permettront de pousser le tri à son maximum... Jusqu'à maintenant, tout ce qui était mis dans les poubelles grises allait directement dans les centres de stockage car l'on ne pouvait pas le valoriser. Les centres de tri mécano-biologique donnent désormais cette possibilité. Ainsi, une plus grande partie de nos déchets pourra être transformée en un compost de très bonne qualité, qui ressemblera à du terreau. En résumé, l'ensemble des mesures du nouveau plan départemental permettra à la Vendée de maîtriser ses déchets tout en respectant au maximum l'environnement. C'est d'ailleurs pour aller dans ce sens que les sept nouveaux centres de stockage, pour les déchets ultimes, seront de taille raisonnable (20 hectares) et ne ressembleront en rien aux sites géants de plus de 100 hectares, du type Grand'Landes. Par ailleurs ces centres seront bien répartis sur toute la Vendée pour minimiser le trafic des camions de déchets. A noter enfin que dans notre département, et grâce à ce nouveau plan, il n'y aura pas d'incinérateur pour les déchets ménagers. Par ailleurs, seulement 34% de nos déchets iront en centres de stockage. Un véritable tour de force puisque le plan national que le Gouvernement vient d'annoncer se limite à 55 %.

Circuit des déchets prévu par le nouveau plan



Alain Navarro
«La démarche vendéenne devrait avoir valeur d'exemple»

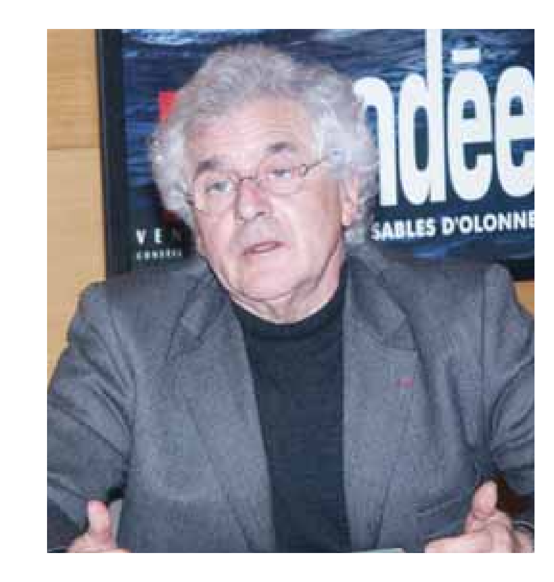
Alain Navarro est professeur émérite à l'école d'ingénieur INSA de Lyon et directeur scientifique du réseau coopératif de recherche sur les déchets. Il était l'autorité scientifique associée aux différents débats de la commission vendéenne en charge de choisir le meilleur plan déchets.

Comment qualifiez-vous la démarche adopté pour définir ce plan ?

La démarche choisie était très intéressante : chaque partenaire et chaque association a pu défendre ses idées et donner son avis sur la question. Nous étions face à des propositions vraiment différentes avec des options techniques allant du «*tout inciné*» à «*pas d'incinérateur du tout*». Toutes ces possibilités ont leur justification technique, mais il fallait choisir la meilleure. C'est un sujet qui donne forcément lieu à des débats publics qui n'ont pas été évités. La démarche utilisée en Vendée devrait avoir valeur d'exemple.

Pouvez-vous commenter la solution choisie ?

Autant la démarche est exportable, autant la solution ne l'est pas... On ne pourrait pas faire ce choix pour la ville de Lyon où il ne serait pas possible de mettre des composteurs collectifs par exemple. Je crois que cette solution a vraiment intégré les spécificités vendéennes : la géographie, le type de peuplement et surtout les attentes des habitants. Il va dans le sens de ce que les citoyens désiraient. Ils seront très impliqués dans le plan choisi qui présente toutes les garanties de respect de l'environnement ou de la santé et qui est souple à mettre en oeuvre. Car il va maintenant falloir passer à l'acte... Je souhaite bonne chance aux Vendéens pour cette deuxième étape.



Les intervenants
Qui fait quoi ?

Le plan départemental des déchets nous concerne tous... Du premier tri au traitement final, de nombreux intervenants agissent dans l'intérêt de tous. Mais qui fait quoi exactement ?

➔ **Les particuliers** font le premier tri qui permet de recycler un maximum de produits. Ils sont au début de la chaîne et leur participation est essentielle.

➔ **Les EPCI (communautés de communes, communes, syndicats...)** sont chargés de la collecte. Ce sont donc eux qui mettent en place le service des camions qui passent devant les habitations et viennent vider les containers individuels et collectifs. Ils ont aussi la possibilité de faciliter le tri des usagers en mettant en place par exemple les sacs jaunes comme en Pays yonnais. Ils ont enfin la responsabilité des déchèteries et de la tarification des services aux usagers.

➔ **Trivalis** est le Syndicat mixte d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée. Il est chargé d'appliquer le plan pour la partie traitement. C'est donc lui qui gère les centres de traitements ou les CSDU. Il aura aussi à sa charge les futurs centres de tri mécano biologique.

➔ **Le Conseil Général** conçoit le plan départemental d'élimination des déchets en concertation avec les associations, les collectivités et la population. Il en assure également le suivi et l'évaluation.

Sondage IFOP
Une solution choisie en concertation


© Jacques de Marcillac / Photothèque Eco-Emballages

Les Vendéens eux-mêmes attendaient un plan respectueux de l'environnement, quitte à mettre la main à la pâte. C'est ce que prouve le sondage réalisé par l'IFOP en décembre 2004, dont la commission départementale des déchets a tenu compte.

Du 7 au 10 décembre 2004, l'IFOP a mené une enquête pour le compte du Conseil Général. 1 004 personnes, représentatives de la population vendéenne de plus de 18 ans, ont ainsi été interviewées. Au résultat, les Vendéens apparaissent comme étant déjà de bons élèves, persuadés à 81% que le tri contribue à la protection de l'environnement. L'intention est bonne et l'action aussi puisque 88% des Vendéens disent trier le verre, 81% les journaux et 79% les emballages plastique et ...

81% des Vendéens pour le recyclage

Mais le fait marquant de cette étude est que les Vendéens, convaincus à 75 % que les incinérateurs présentent des risques pour la santé, se disent prêts à se mobiliser pour contribuer à la réduction des déchets : en apportant les déchets toxiques dans des lieux spécialisés (97%), en achetant des produits avec un emballage minimum (89%), en utilisant davantage de produits remis à neuf (75%), en faisant du compostage individuel (73%). Et parmi les méthodes de traitement qu'ils préfèrent, après la réduction des déchets à la source, le recyclage est en tête (81%) suivi par le compostage (76%).

Retour sur un choix stratégique
Un plan départemental sans incinérateur

Le plan d'élimination des déchets choisi pour les Vendéens est le plus sûr pour les habitants et leur environnement... Notamment en refusant l'incinération.

Avant de s'orienter vers l'une ou l'autre des solutions proposées, la commission déchets a mesuré les risques de chacune. C'est dans ce cadre que la solution avec incinérateurs a été rejetée : en brûlant notamment de la matière organique, l'incinérateur produit en effet beaucoup de CO2 qui accroît considérablement l'effet de serre. En termes de toxicité (risques sur l'homme) et d'écotoxicité (risque sur l'environnement), le bilan n'était pas non plus positif pour les incinérateurs qui rejettent des fumées contenant des dioxines et des métaux lourds. Dans le plan du Département, les centres de tri mécano-biologique ne comportent aucun de ces risques puisqu'ils ne prévoient aucune incinération.

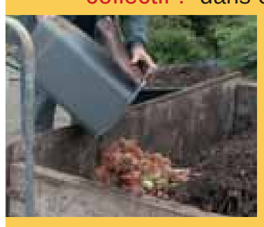
Éviter la multiplication de sites...

A l'opposé, la proposition qui prévoyait trente centres de stockage et quatre-vingts plates-formes de compostage n'était pas non plus idéale pour l'environnement, notamment à cause de cette multiplication de sites qui auraient mité la Vendée : 110 en tout. Mais c'est surtout sur le plan pathogène (diffusion de germes) que cette solution potentielle présentait le plus de risques. Enfin, dans cette proposition 50% des déchets terminaient en centre d'enfouissement incluant des matières organiques encore actives. Risques d'odeurs, d'infiltrations de lixiviats (jus pollué produit par la matière organique active) dans le milieu naturel et même production de méthane particulièrement néfaste pour l'environnement (effet de serre)... Trois risques majeurs qui, à l'heure de l'entrée en application des accords de Kyoto sur l'effet de serre, n'existent pas dans le scénario choisi par le Conseil Général puisque tous les déchets enfouis dans les CET seront stabilisés grâce au tri mécano-biologique.


© Jean-Philippe Woodland / Photothèque Eco-Emballages

Les installations prévues

➔ **21 plates-formes de compostage collectif :** dans certains quartiers, elles offriront aux citadins la possibilité de composter leurs déchets végétaux ou leurs restes de repas pour récupérer ensuite du compost.



➔ **Plusieurs recycleries :** elles permettront de donner une deuxième vie aux objets usagés. Avant même d'être jetés dans les déchetteries certains objets, comme une télé qui peut encore fonctionner ou un vélo auquel il manque une roue, seront récupérés par les agents de la recyclerie. Par la suite, ils seront soient réparés et revendus soit désossés pour recycler la matière première.



➔ **3 centres de transfert :** ce sont des plates-formes prévues pour optimiser le transport. Les bennes y sont vidées dans des semi-remorques. Le temps de transit est souvent inférieur à une heure. Ces centres permettent de diviser par trois le nombre de véhicules en circulation.



➔ **4 centres de tri :** les déchets apportés aux points de collecte ou issus du tri sélectif vont en centre de tri. Il sont mis sur un tapis roulant pour permettre aux agents de tri de séparer les différentes natures de déchets.



➔ **5 unités de tri mécano biologique :** ils permettent d'abord de trier les poubelles grises des particuliers en séparant mécaniquement les différents matériaux. Les déchets verts et les fermentescibles sont ensuite transformés en un bio compost d'excellente qualité.



➔ **5 unités de mise en balles :** pour réduire les volumes des déchets transportés et pour éviter les envols de plastique dans les CSDU. Elles seront situées aux mêmes emplacements que les unités de tri mécano biologique.



➔ **7 CSDU :** les déchets ultimes stabilisés, que l'on ne peut plus trier, valoriser ni réduire, sont enfouis dans des Centres de Stockage des Déchets Ultimes. Une grande attention est portée au respect de l'environnement de ces sites.



Une deuxième vie pour nos déchets

Comme son nom l'indique, la valorisation matière consiste à donner une valeur à nos déchets... Fini donc l'enfouissement total fort onéreux. Place aux procédés de recyclage qui donnent une deuxième vie à 30% de nos déchets. Les boîtes de conserve sont utilisées pour construire des caddies, les cannettes pour des carrosseries de voitures, certains plastiques pour des vêtements en laine polaire... La valorisation est bien la voie royale pour nos déchets et notre environnement. Mais pour être optimale, elle nécessite que nos poubelles soient triées avec application.
Gros plan sur le tri, encouragé dans le nouveau plan départemental d'élimination des déchets, et son utilité...

Interview de Philippe Darniche

Président de la communauté de communes du Pays Yonnais

«*Le tri sélectif réduit considérablement le tonnage des déchets enfouis*»



Le tri sélectif demande du temps et de l'énergie... Qu'apporte-t-il vraiment ?

Chaque Français produit chaque année plus de 380 kilogrammes de déchets qu'il met dans sa poubelle... En soustrayant tout ce qui est recyclable, il est possible de diminuer de 37% ce poids ! Même s'il demande un investissement plus important des habitants mais également de la collectivité, le tri permet de réduire significativement le tonnage des déchets à enfouir et participe ainsi directement à la protection de l'environnement.

Comment fonctionne le tri en Pays Yonnais ?

Pour être plus performant, nous avons mis en place les sacs jaunes dans tout le Pays Yonnais en 2003. Les habitants y mettent bouteilles en plastique, boîtes métalliques, cartonnettes, briques alimentaires, revues, journaux, papiers, cartons... Ces sacs sont ensuite collectés en porte-à-porte. En ce qui concerne le verre, il est collecté chez l'habitant à La Roche-sur-Yon, et, en zone rurale, il doit être déposé par les habitants dans des colonnes d'apports volontaires. Enfin, pour ceux qui habitent en immeuble, des conteneurs individuels permettent de trier chaque matériau.

Quel bilan tirez-vous de cette organisation ?

Les gens trient de plus en plus... Depuis la mise en place des sacs jaunes, le tri sélectif a progressé de 9% en zone urbaine et de 17% en zone rurale. En 1998, un habitant du Pays Yonnais produisait 310 kg d'ordures ménagères grises. En 2004 on est tombé à 252 kg alors qu'il produit de plus en plus d'ordures. Notre communauté de communes fait figure d'exemple ! Nous faisons d'ailleurs partie des dix villes françaises sélectionnées pour remporter le trophée Eco-Top qui récompense les collectivités qui ont su optimiser le tri. Mais je suis persuadé que nous pouvons encore faire mieux... L'enjeu environnemental est trop important pour que nous nous arrêtions là.


© Photo ccpy-J.Auvinet

VRAI OU FAUX

Même si je trie mieux, je devrais quand même payer plus.

FAUX. Le nouveau plan incite les EPCI à mettre en place une redevance incitative qui permettra à chaque foyer de payer en fonction de sa propre production de déchets. En d'autres termes, grâce à ce mode de calcul, plus un foyer triera, moins il paiera pour la collecte, le transport et le traitement de ses déchets.

On n'est pas obligé d'enlever les bouchons sur les bouteilles en plastique.

VRAI. Ils sont également en plastique et seront donc recyclés. En revanche, pensez à les ôter sur les bouteilles de verre !

Il n'est pas nécessaire de laver les conserves avant de les trier.

VRAI. Il suffit juste de bien les vider de leur contenu.

Les déchèteries
Visite de la déchèterie des Olonnes

Ça ne va pas dans la poubelle grise et ça n'est pas non plus destiné à la collecte sélective... Cet encombrant ou ce résidu de produit doit donc sûrement être déposé à la déchèterie. En payant sa taxe ou sa redevance d'enlèvement des ordures ménagères, chaque Vendéen participe au fonctionnement d'une déchèterie à laquelle il a accès. Mais plus qu'un droit, c'est un devoir de s'y rendre !

Les 83 déchèteries de Vendée permettent aux habitants, artisans et commerçants d'évacuer leurs déchets non collectés par les ordures ménagères. «*Les gens viennent facilement ici pour se défaire de leurs meubles, leurs vieux frigidaires, des déchets verts ou des gravats*, explique Alain Logeais, responsable de la déchèterie des Olonnes. *Mais ils doivent savoir que certains déchets comme les cintres, les pots en plastique des plantes, les polystyrènes (...) sont refusés lorsqu'ils sont collectés dans des zones d'apport volontaire ou dans les poubelles jaunes. C'est donc également en déchèterie qu'ils doivent finir*».

Diminuer la part des déchets enfouis

Le défilé des habitants des communes affiliées à cette déchèterie -le Château, Les Sables et Olonne (40 000 habitants l'hiver)- va bon train. Trois agents sont là en permanence pour contrôler les arrivées et guider les cinq à six cents visiteurs quotidiens vers les bennes appropriées à leurs déchets. Néons, peintures, batteries ou certains résidus de produits de bricolage pour la benne de Déchets Ménagers Spéciaux (DMS), huiles de vidanges, matériaux amiantés... «*Hormis les déchets non ménagers, les produits pharmaceutiques et les produits radioactifs, nous acceptons presque tout ici. Et plus nous multiplierons les bennes, plus nous affinerons notre tri et donc moins la part des déchets enfouis, c'est-à-dire le contenu des bennes de tout venant, sera importante.*»



Sacs jaunes et colonnes d'apport volontaire
Mode d'emploi

Sac jaune ou colonne "le plastique"

OUI
- Les bouteilles en plastique : eau, lait, jus de fruit, shampoing, produits ménagers...
- Les boîtes métalliques, conserves, boisson, aérosols vides...
- Les barquettes en aluminium et les briques alimentaires...
- Les boîtes et sur-emballages en carton...

NON
- Les bouteilles d'huile, les pots de yaourt et de crème fraîche...
- Les films et sacs plastique...
- Les boîtes en plastique...
- Les emballages en polystyrène...
- Les emballages contenant des restes...
- Les cartons mouillés ou gras...

Colonne "le papier"

OUI
- Les papiers et les journaux
- Les magazines...
- Les prospectus...

NON
- Les films plastique enveloppant les revues...
- Les enveloppes...
- Les cartons...
- Les papiers mouillés ou salis...
- Les articles d'hygiène...

Colonne "le verre"

OUI
- Les bouteilles en verre
- Les pots et bocaux en verre...

NON
- Les bouchons, capsules, couvercles
- La vaisselle en verre...
- Les ampoules...
- Les vitres cassées...
- Les pots de fleur...

Une entreprise caennaise recycle les plastiques
Plas Eco donne du sens au tri

Si le nouveau plan départemental des déchets insiste sur la collecte, c'est que de plus en plus d'entrepreneurs mettent leur savoir-faire au service du recyclage. Découverte d'une initiative exemplaire de construction de mobilier extérieur en plastique recyclé.

Située en périphérie de Caen, la société Plas Eco est aujourd'hui le 1er fabricant français de mobilier urbain en plastique. «*Utiliser du plastique recyclé pour l'aménagement urbain, c'est donner un sens à la collecte sélective des déchets*», témoigne Pascal Rousseau, directeur commercial chez Plas Eco. «*De plus en plus de collectivités locales, d'offices HLM, de camping ou de parcs de loisirs, sont sensibles aux questions liées à l'environnement et choisissent des produits recyclés et recyclables comme les nôtres. Mais, même si notre chiffre d'affaires a augmenté de 50 % cette année, nous ne représentons pas plus de 1% des ventes de mobilier urbain en France. En Belgique, ils ont dépassé les 50%*». Pas besoin de beaucoup de chiffres pourtant pour comprendre l'intérêt du recyclage : un simple banc en plastique équivaut à environ 3 000 bouteilles usagées. Et cette année, Plas Eco a vendu environ 2 000 bancs.

Du plastique travaillé comme du bois

Et les produits issus du recyclage multiplient également les avantages techniques. Bancs, tables de pique-nique, poubelles, jardinières, bornes signalétiques... La gamme proposée par Plas Eco ne nécessite aucun entretien et les mobiliers en plastique recyclés résistent mêmes aux graffitis puisque l'acétone n'altère pas ces produits teintés dans la masse. «*Les déchets plastique issus des industriels ou des ménages sont broyés, lavés puis triés en fonction de leur densité. Ils sont ensuite mélangés à un colorant puis extrudés dans des moules. Les profilés obtenus sont travaillés en menuiserie comme du bois*». Ainsi, Plas Eco conçoit du matériel très performant : anti UV, sans écharde, imputrescible, ne pouvant rouiller...

U crée sa plate forme de tri Ecovalor
Les entreprises vendéennes trient aussi

Basée sur le vendéopôle de Bournezeau, la plate-forme Ecovalor trie les déchets de soixante-dix magasins de l'enseigne U. Un investissement civique exemplaire à l'image de ce que le plan départemental des déchets prévoit de généraliser en Vendée.

« *Nous voulions maîtriser nos déchets jusqu'au recyclage*, explique Jean-Luc Boisdé, PDG du Super U de l'Aiguillon-sur-Mer et président bénévole d'Ecovalor. *En 1995 nous avons donc créé cette plate-forme : notre centre de tri, propre, exemplaire...*» Un succès sans précédent puisque aujourd'hui, soixante-dix magasins utilisent les services d'Ecovalor. Si la mise en place de ce projet a demandé un fort investissement humain et financier, son principe est simple : récolter les déchets triés de tous les magasins, affiner le triage, compacter et revendre en gros à des professionnels du recyclage (papeteries, verriers...). «*Désormais, les centres de recyclage ne travaillent plus avec soixante-dix interlocuteurs mais un seul qui leur remplit une benne de six tonnes en un seul voyage et moins de vingt minutes !*»

Un travail reconnu

Pour en arriver là, Ecovalor prend en charge les déchets de tous les Super U. «*Nous avons mis au point des caissons compacteurs dans tous les magasins. Lorsqu'ils sont totalement pleins, et pas avant, un camion les remplace et les ramène à Ecovalor. Dès leur arrivée sur la plate-forme, nous les pesons pour que chaque magasin optimise ses tonnages*». Ainsi, en 2004, 9 200 tonnes de carton, 480 de plastique, et 57 de polystyrène y ont été compactés, avant de repartir en balles de six cents à huit cents kilos vers les centres de recyclage. Et la plate-forme se charge également des piles, du vieux matériel Hi fi, des néons usagés... «*Aujourd'hui, les recycleurs aiment travailler avec nous et savent que la marchandise est de bonne qualité parce que bien triée...*»



À la suite de Montaigu Rocheservière
Vers une redevance incitative...



La redevance incitative, ou «*REOM incitative*», consiste à payer l'enlèvement et le traitement de ses déchets en fonction de sa propre production d'ordures ménagères. Très développée dans des pays comme la Belgique ou l'Allemagne elle peine à s'imposer en France. Pourtant, l'expérience unique en France menée en Vendée par le Syndicat mixte Montaigu Rocheservière est très concluante : «*Cette facture responsabilisante permet à chaque foyer de payer, et donc de connaître, le coût réel d'élimination de ses déchets. Et pour diminuer cette facture, la solution est simple : augmenter son tri. Grâce à ce système basé sur le bon sens, les tonnages d'ordures ménagères récoltés chez nous ont été divisés par deux en six ans*», explique Claude Durand, président de ce syndicat. Exit donc la «*TEOM*», taxe indexée sur la valeur locative de votre bâtiment ou la «*REOM simple*», établie en fonction de la taille de votre foyer... À la suite du Syndicat mixte Montaigu Rocheservière, le Conseil Général encourage dans son nouveau plan les EPCI de Vendée (en charge de la collecte) à choisir ce mode de paiement plus juste et qui incite vraiment au tri.

Redonner vie aux objets
Bientôt des recycleries pour toute la Vendée

Les vieux objets peuvent resservir sous une autre forme, il serait donc dommage de les jeter. C'est l'un des axes forts du plan départemental des déchets. En ligne de mire : la réduction des déchets enfouis. C'est pourquoi l'une des actions originales du plan est la mise en place de recycleries. Et la première d'entre elles vient de voir le jour, à Fontenay-le-Comte, sous l'égide du syndicat mixte du sud-est vendéen. La déchèterie de Fontenay-le-Comte fait ainsi l'objet d'un réaménagement, qui modifie le sens de la circulation pour orienter les usagers vers une recyclerie expérimentale installée depuis le 15 février. Ceux-ci sont accueillis par un salarié de la communauté Emmaüs, basée à Saint Michel-le-Cloucq, spécialement embauché pour l'occasion. Un tri est alors effectué parmi les objets. Certains sont conservés tels quels. Ils seront éventuellement réparés et revendus au bric à brac de la communauté. D'autres sont vraiment inutilisables. Ils sont alors dé-sossés pour que chaque matériau soit placé dans la benne correspondante, en vue d'une valorisation optimale. Une porte-fenêtre, jusque-là jetée dans le tout venant, sera ainsi désormais entièrement démontée pour séparer le bois, le verre et la ferraille. «*Il s'agit vraiment d'une expérience intéressante*, note Simon Gerzeau, conseiller général de Fontenay. *Cela nous permet de réduire le volume des déchets enfouis, par le tri et la valorisation. En Vendée, avec le nouveau plan, nous voulons ainsi réduire de 30% les 50 000 tonnes d'encombrants qui partent chaque année dans les bennes de tout-venant des déchèteries du département*».



Plus on trie, plus on recycle
Que deviennent les produits triés











Les déchets organiques sont des engrais

Le compostage est une pratique ancestrale, simple et économique. Il consiste à mélanger des déchets organiques -restes de repas, déchets végétaux, mouchoirs en papier...- qui, dosés judicieusement et après fermentation, donneront un terreau, véritable engrais naturel. Dans le plan départemental, trois niveaux nous permettront de composter jusqu'à 36% de nos déchets : le compostage individuel, que chacun peut faire dans son jardin, le compostage de quartier, pour un ensemble d'habitations en zone urbaine, et le bio compostage mécanique qui s'attaquera aux déchets organiques de nos poubelles grises. Le point sur ces techniques.



© Jean-Philippe Woodland / Photothèque Eco-Emballages

Zoom sur le compostage individuel

Renouer avec un réflexe perdu

Le compostage individuel, certains voudraient bien s'y mettre mais craignent un peu de se compliquer l'existence. Notre petite visite à Mortagne-sur-Sèvre, où l'on compte aujourd'hui le plus grand nombre de composteurs, aura tôt fait de les rassurer…

A force d'efforts conjugués, d'enquêtes bien menées et de bonnes volontés, la Communauté de Communes de Mortagne-sur-Sèvre est parvenue à décrocher un record vendéen, puisque c'est elle qui possède aujourd'hui le plus grand nombre de foyers utilisant un composteur individuel. Celui-ci est une sorte de container d'un mètre de haut destiné à recueillir les déchets de jardin et ménagers fermentescibles qui, quelques mois plus tard, donneront un excellent compost tout en permettant de diminuer la quantité de déchets à collecter.



Une question d'organisation

Bernard Raud réside à La Verrie. Il fait partie de ceux qui se sont laissés tenter par ce container qu'il a installé au fond de son jardin. «*Chez nous, on faisait déjà attention à mettre le verre, le papier et les emballages recyclables de côté ; ça n'était pas compliqué non plus de mettre dans un seau à part nos épluchures, nos coquilles d'œufs, nos filtres à thé ou à café, nos petits restes de repas et nos déchets de jardin. Et puis avant, j'allais mettre mes déchets verts à la déchèterie, autant m'occuper de ça directement chez moi. Cela fait beaucoup baisser le poids de nos poubelles !*» Et c'est un fait avéré, puisque, après la mise en place du compostage individuel entre 2003 et 2004, les tonnages d'ordures ménagères ont ici baissé de 6,6%. «*A tort, les gens croient que le fait d'avoir un composteur chez soi est très exigeant*», poursuit Medhi Chaperon, le technicien chargé des déchets ménagers. «*Mais pas du tout ! Au départ, il faut être un peu vigilant, puis on prend très vite l'habitude. Deux guides d'utilisation sont fournis avec le composteur, il suffit de bien mettre autant de déchets verts que d'épluchures ou de restes de repas, de vérifier l'humidité du compost et d'oxygéner le tout avec un bon coup de fourche une fois par mois, et le tour est joué. Sans compter que l'excellent terreau naturel et économique que l'on obtient au bout de sept ou huit mois permet d'entretenir son jardin ou son potager. Il s'agit juste de renouer avec un bon réflexe que beaucoup d'entre nous ont perdu*».

Ce que je mets dans un composteur

➔ **Restes de repas** : pain, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, épluchures de légumes, fruits et légumes abîmés...
NE PAS METTRE : poissons, coquillages et produits carnés...

➔ **Déchets de maison** : mouchoirs en papier, essuies tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, plantes d'intérieur avec éventuellement leur terre...
NE PAS METTRE : les couches culottes...

➔ **Déchets végétaux** : Tailles, petites branches, fanes de légumes, herbes...
NE PAS METTRE : les grosses branches...

Compostage de quartier

Le compostage collectif démarre en Vendée

En Vendée, Dompierre-sur-Yon et St Philbert-de-Bouaine montrent la voie du compostage collectif. Une technique à la fois respectueuse de l'environnement et responsabilisante pour les habitants !

Deux communes de Vendée ont mis à disposition de leurs habitants de grands bacs de compostage collectif. Plusieurs fois par semaine, chacun peut ainsi y apporter les déchets verts ou ménagers qu'il a triés. Là, un technicien, qui accueille et conseille, gère le mélange pour qu'il se transforme peu à peu en compost : températures, dosages, fermentation... Quelques mois après, les utilisateurs peuvent se servir de l'excellent terreau ainsi formé, comme engrais pour leurs jardins et leurs plantations. Dans le cadre de son plan pour la gestion des déchets, le Conseil Général s'engage à faciliter la mise en place d'une vingtaine de nouvelles plates-formes de ce type, dont la conformité avec la réglementation, et notamment celle de la qualité du compost, sera scrupuleusement respectée.

VRAI OU FAUX

Je peux récupérer le terreau issu du composteur de quartier.

VRAI. Le fruit du compostage de quartier est redistribué à la population.

Le tri mécano biologique engendre des odeurs.

FAUX. Les riverains n'auront pas à supporter de mauvaises odeurs car les déchets seront traités dans un batiment fermé dont l'air sera purifié.

Un composteur individuel dégage de mauvaises odeurs.

FAUX. Si le rapport entre les déchets bruns qui apportent du carbone et les déchets verts qui apportent de l'azote est bien respecté, vous n'aurez pas de mauvaises surprises. Il suffit de trouver le bon équilibre et de penser à retourner régulièrement son compost.

Le Conseil Général choisit le tri mécano-biologique

La Vendée lance le bio compostage mécanique

Le centre de traitement des déchets de Launay Lantic, dans les Côtes d'Armor, est l'une des premières usines de compostage d'ordures ménagères modernisées en France. Une technique à la pointe que la Vendée a l'intention de suivre.

Dans les Côtes d'Armor, les ordures finissent non pas enfouies ou incinérées, mais affinées à l'usine de compostage de Launay Lantic. Ce sont ainsi près de 18 000 tonnes d'ordures ménagères qui sont traitées chaque année, dont plus de la moitié est transformée en compost. Mais avant de devenir humus, les déchets passent par un long processus de transformation. Leur traitement est constitué de trois grandes étapes : la réception, l'affinage et la maturation. À leur arrivée à l'usine, les sacs poubelles sont transférés vers deux énormes tubes de préfermentation où ils sont éventrés puis brassés durant quatre jours. Chaque jour, 30 tonnes de déchets sortent de chacun des tubes et sont acheminées par tapis roulant vers la seconde étape du traitement : l'affinage. Trois phases débarrassent tour à tour la matière organique des objets indésirables. Lors du criblage, 70 % des indésirables sont triés (types chaussures ou films plastiques) et les éléments métalliques (canettes et autres boîtes de conserve) sont ôtés par un système magnétique. Plus loin, la matière organique subit un nouvel affinage, le tri balistique qui consiste à ôter les objets lourds (capuchons en plastique, gros morceaux de verre, piles etc). Enfin, un dernier affinage fait tomber les résidus les plus fins, essentiellement des fragments de films plastiques et des morceaux de verre ayant jusqu'alors échappés au tri.

De l'état de déchet à celui de produit noble

Ainsi, tout au long du cheminement, l'ensemble des intrus est éjecté du compost qui finit sa course sous un vaste hangar où il est stocké durant trois mois. Trois mois durant lesquels, mélangé à des déchets verts, il fermente et mûrit, donnant naissance à un compost noble qui sera bientôt commercialisé puis répandu sur les terres agricoles de la région. A l'exemple de ce site de traitement des déchets, la Vendée va ouvrir prochainement ses premiers sites de bio compostage mécanique. Le compost produit respectera la norme NFU 44051 et un programme de suivi agronomique sera mis en place avec la Chambre d'Agriculture.

La Vendée maîtresse de ses déchets ultimes

Le nouveau Plan d'élimination des déchets prévoit que la Vendée devienne maîtresse de la totalité de ses déchets. On n'enverra donc plus nos déchets ultimes, ceux qui ne peuvent plus être valorisés, dans d'autres départements. Pour en arriver là, il faudra construire sept Centres de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) dans notre département. Répartis de façon homogène pour éviter de multiplier les trajets des transporteurs, ces CSDU bénéficieront des innovations les plus récentes pour assurer un respect total de l'environnement.



Fonctionnement d'un CSDU
L'enfouissement des déchets ménagers maîtrisé

A Saint-Lô, dans la Manche, la visite d'un centre d'enfouissement technique nous a permis de comprendre comment les déchets peuvent être enfouis sans incidence sur l'environnement. Techniquement, les CSDU vendéens ressembleront à celui que nous vous présentons ici.

Après leur tournée de ramassage des ordures ménagères, les camions de collecte se rendent à l'usine de conditionnement de St-Lô. C'est là que les déchets sont compactés et mis en balles après qu'une vérification de radioactivité a été réalisée. «*La mise en balles permet de réduire par deux le volume des déchets et évite les envols*», explique Denis Grappe, directeur de la Communauté de communes. Il faut savoir qu'aujourd'hui 1/4 du transport routier français est à imputer aux déchets ! Un camion vient donc à l'usine de mise en balles pour charger deux remorques, soit douze tonnes (au lieu de deux), qu'il emmène ensuite au centre de stockage. «*Là, il y a encore un transfert de charge... C'est un autre camion, du centre qui va récupérer la marchandise et la véhiculer sur le site. En fait chaque transporteur à une compétence et une seule : la collecte, la navette vers le centre de stockage et le rangement dans le centre*».



Le traitement total des eaux

A Saint-Lô, contrairement au projet vendéen, il n'y a pas de tri mécano-biologique. Toutes les ordures ménagères en poubelles grises sont donc enfouies : «*Nous avons vingt hectares avec des casiers de quatre à dix-huit mètres de fond*». Ces alvéoles sont en fait des grandes fosses (environ cent mètres sur cent mètres) dont le fond est protégé par différentes couches. «*Ici, nous avons une étanchéité passive assurée par cinq mètres d'argiles... Une goutte d'eau mettrait dix ans à la traverser*». Ensuite, une géo-membrane, qui bloque tous les liquides, est installée et recouverte de cailloux. «*Les jus issus de la fermentation des déchets ou des eaux de pluies descendent, traversent la couche de cailloux et, grâce à l'inclinaison du sol, vont toutes dans un bassin de traitement*». Ce jus noir (Lixiviat) va être traité sur place : filtré, nitrifié/dénitrifié, transformé en azote gazeux (air) pour une partie, allégé de ses bactéries et des substances toxiques qu'il contient...

Un procédé inodore

Les bio-gaz, également issus de la fermentation des déchets et dont l'odeur pourrait être incommodante pour l'entourage, sont aussi traités. «*Des puits verticaux vont jusqu'au fond des casiers où ils récupèrent les biogaz bloqués. Ces derniers remontent, sont collectés dans des tuyaux et brûlés par une torchère. C'est sans odeur, la flamme ne se voit pas et cette combustion produit du CO2 et de l'eau*». Pas de problème donc pour l'atmosphère ni pour le voisinage. En Vendée, seuls les déchets ménagers non valorisables (déchets ultimes) débarassés de leur matière fermentescible, seront stockés.

VRAI OU FAUX

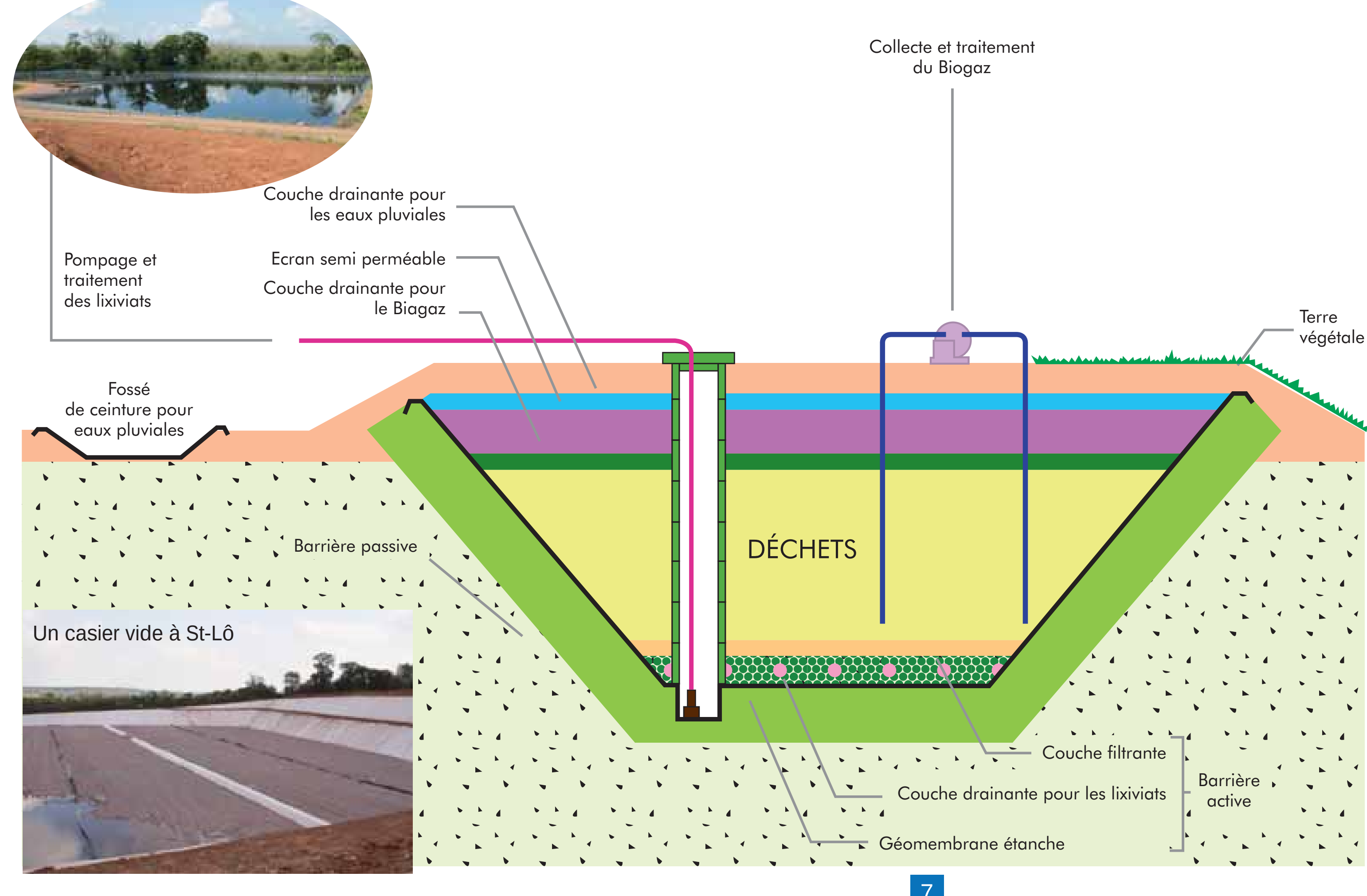
20 hectares, c'est petit pour un centre de stockage.

VRAI. Le Département a pris le parti de faire plusieurs centres de stockage de petite contenance en Vendée. Mais leur durée de vie est tout de même de 25 ans grâce au tri réalisé en amont, notamment avec le bio compostage mécanique, et grâce à la mise en balle. De plus, dans les CSDU vendéens, les déchets valorisables seront interdits, tout comme les déchets dangereux ou toxiques.

Les déchets stockés dans les CSDU attireront des hordes d'animaux indésirables...

FAUX. Dans les centres de stockage nouvelle génération, les déchets sont peu attirant pour les animaux car ils sont débarassés de leur matière fermentescible. De plus, ils sont très peu exposés à l'air libre : d'abord ils sont conditionnés en balles très compactes et en plus, ils sont recouverts régulièrement par une couche de terre.

Le fonctionnement d'un casier



Le dispositif vendéen

Pour limiter les déplacements routiers, un important budget dans le traitement des déchets, le Plan départemental prévoit de répartir en Vendée sept centres de stockage des déchets ultimes, dont le nombre permet de réduire la surface. Mais ce qui permet surtout à la Vendée d'avoir des petits centres d'enfouissement, ce sont ses choix en amont : le tri mécano-biologique, qui réduit les déchets non valorisables, et la mise en balle qui compacte ces déchets ultimes stabilisés et évite les envols sur le site. Comme à Saint-Lô, les lixiviats et les biogaz seront récupérés et traités en Vendée.


7 Centres

20 hectares d'exploitation dont 10 pour le stockage
25 000 tonnes de capacité annuelle maximale
25 ans de durée de vie

Mieux acheter et mieux consommer

Si l'on peut multiplier les infrastructures collectives pour augmenter le recyclage et réduire la part des déchets à enfouir, il est des comportements que l'on ne peut imposer... Car le civisme écologique prend tout son sens dès l'achat d'un produit, dès la production d'un déchet. Voici donc quelques conseils pour mieux acheter et mieux consommer...



© Sylvain Hitau / Photothèque Eco-Emballages

Distribution de sacs recyclables dans les commerces
La Vendée dit non aux sacs plastique jetables

La réduction des déchets à la source est l'un des axes majeurs du nouveau plan d'élimination des déchets. La suppression totale des sacs plastique dans les magasins permettra de réduire d'autant une énorme source de pollution.

Alors que l'Assemblée nationale vient de voter une proposition de loi tendant à interdire l'utilisation de sacs plastique non bio-dégradables d'ici 2010, la Vendée devrait être au point dès le 1er juin prochain. En effet, rien que dans notre département, 100 millions de sacs plastique sont distribués chaque année aux caisses des magasins et sont ensuite jetés. Une pollution énorme, qui agresse directement la qualité des forêts, des rivières et du littoral vendéen : il faut en effet savoir qu'un sac jetable est fabriqué en une seconde, qu'il sert en moyenne vingt minutes, mais qu'il faut à la nature environ 400 années pour le dégrader ! «*Dans le cadre de son plan pour l'élimination des déchets, qui prévoit notamment la réduction à la source, le Conseil Général a conclut un accord avec les représentants des commerces de détail et de la grande distribution en Vendée*, explique Philippe de Villiers. *Cet accord prévoyait que dès le 1er octobre, les magasins devaient commencer à supprimer progressivement la distribution de leurs sacs plastique de caisse. Avec pour objectif final une suppression totale au 1er juin prochain*». Par ailleurs, les différentes enseignes s'engagent, selon les dispositions qu'elles jugeront les plus adéquates, à mettre à disposition de leurs clients des sacs cabas réutilisables et recyclables. Enfin, l'ensemble du personnel recevra une formation afin de sensibiliser les clients à l'effort civique et écologique qui leur est demandé.

Le Conseil Général distribuera des cabas réutilisables et recyclables

Car cette action s'inscrit dans le cadre du nouveau plan d'élimination des déchets, qui repose pour une grande part sur l'engagement des Vendéens à réduire au maximum les déchets à la source. Pour sa part, le Conseil Général distribuera prochainement un cabas réutilisable à chaque foyer du département.

© Jean-Philippe Woodland / Photothèque Eco-Emballages

Stop pub et boîte à piles...
Des gestes simples mais efficaces

Afin d'aider les Vendéens à réduire leurs déchets à la source, le Conseil Général va prochainement distribuer dans tous les foyers des boîtes à piles. Elles permettront d'éviter la dispersion de ces déchets hautement toxiques. À chaque fois qu'elles seront pleines, il suffira de les emmener soit à la déchèterie, soit dans une grande surface. Le Conseil Général enverra également un autocollant Stop Pub à tous les Vendéens. Ceux qui ne désirent plus recevoir toutes les publicités quotidiennes, n'auront qu'à le coller sur leur boîte à lettres. À l'échelle de notre département, ces gestes simples réalisés par chacun auront une très forte incidence sur notre environnement !

Comment consommer mieux
Conseils pour réduire ses déchets à la source

- Préférer les produits à la coupe (viande, fromage, charcuterie...) et éviter les sur-emballages
- Adopter les produits rechargeables (briquets, stylos, piles...)
- Choisir des emballages recyclables
- Faire ses courses avec un grand sac ou un panier
- Réduire sa consommation d'essuie-tout et de mouchoirs en papier
- Opter pour les produits en grand conditionnement
- Choisir les laitages conditionnés en grand volume ou en verre
- Acheter les bouteilles consignées
- Eviter la consommation d'assiettes, couverts et gobelets jetables
- Rapporter ses médicaments non utilisés chez le pharmacien
- Refuser les publicités dans la boîte aux lettres (Autocollants «Non à la pub»)
- Faire du compost dans son jardin

Les piles, rechargeables jusqu'à 1 000 fois, réduisent d'autant le volume des déchets.



Des logos pour mieux acheter

Les écolabels

NF Environnement – l'écolabel français

l'écolabel européen

Ils relèvent d'une certification officielle :

délivrés par l'AFNOR (Association Française de Normalisation) et d'application volontaire. Ils doivent promouvoir la production et le commercialisation de produits ayant un impact moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie.

Les logos écologiques privés





Les labels privés individuels :

ces labels "verts" ne font pas appel à un contrôle par tierce partie.

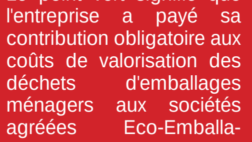


Les labels privés collectifs :

par exemple l'APUR (Association des Producteurs et des Utilisateurs de papiers cartons Recyclés), est une marque déposée assortie d'une charte d'usage..

Les logos qui ne sont pas des écolabels

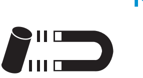




Le point vert signifie que l'entreprise a payé sa contribution obligatoire aux coûts de valorisation des déchets d'emballages ménagers aux sociétés agréées Eco-Emballages-SA et Adelphe.



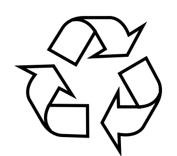
alu



Ces pictogrammes permettent d'identifier les matériaux contenus dans les produits achetés.



Le symbole tidy man est une invitation à jeter l'emballage du produit dans une poubelle.



Ces trois flèches disposées en triangle signifient que le matériau est valorisable